Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213502552-20251202-2025_36CM-DE

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux décembre deux mille vingt-cinq à 20h00, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire.
Date de la convocation : 25/11/2025 adressée par messagerie électronique.
Et publiée par voie d'affichage extérieur à proximité de la porte d'entrée de la mairie le 25/11/2025
Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents :15 ; Votants : 15
Conseillers présents : Yves RUELLAN , Brigitte NICOLAS, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, ,Armel DENIS , Sébastien SALIOU, Sophie BARILLE , Fabien ALIX, Stéphane PRULHIÈRE, Yannick DANIEL, Patricia CARET, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET
Secrétaire : Brigitte NICOLAS

Ordre du jour :

- APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF CONSTRUCTION LOGEMENTS ET CELLULES MÉDICALES RUE DU BAS CHAMP ;
- CONVENTION OCCUPATION DOMAINE PUBLIC AVEC AUTO PREMIUM 35 ;
- CESSION D'UNE PARCELLE AGRICOLE ;
- RENOUVELLEMENT CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA SACPA ;
- SUBVENTION AU CCAS POUR VERSEMENT PRIMES CENTRE-AÉRÉ & MUSIQUE-ARTS PLASTIQUES ;
- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE RISQUE SANTÉ : CHOIX DE LA LABELLISATION
- DÉLÉGATIONS DU MAIRE ;
- DIVERS.

N° 36-2025 : SUBVENTION AU CCAS POUR VERSEMENT PRIMES CENTRE-AÉRÉ & MUSIQUE-ARTS PLASTIQUES

La commune a mis en place une aide aux familles pour la fréquentation des centres aérés et de l'école de musique et d'arts plastiques de Cancale. L'aide communale pour le centre-aéré durant les vacances scolaires s'élève actuellement à 4€ par jour et 2€ par demi-journée. L'aide pour la pratique d'une activité musicale ou d'arts plastiques représente 2o% du montant de la cotisation annuelle.
Pour information, à partir du 1er janvier 2026 cette aide sera portée à 8€ par jour et 4€ par demi-journée conformément à la délibération n°12-2025 adoptée par la commission administrative du CCAS en date du 14 octobre 2025.
Seul le CCAS est autorisé à verser ce type de subventions individuelles. Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2025.

Quatre familles ont déposé des demandes de primes en 2025 :

-	Primes centre-aéré :	352,00€
-	Subvention musique et arts plastiques	65,00 €
	Total	**417,00 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VOTE la subvention de 417,00 € au bénéfice du CCAS de Saint-Benoît-des-Ondes.

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOÎT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)